

11995

SALLE GAGNON



BIBLIO-  
THEQUE  
DE LA VILLE DE  
MONTREAL  
  
MONTREAL  
CITY  
LIBRARY

REP

RÉPONSE

A DEUX LETTRES ADRESSEES PAR

M. VANKOUGHNET

AU

SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE DE ST. SULPICE

*Colin (abbé Lemie) p. o. s.*  
EN DATE

Du 12 Septembre 1884 et du 15 Janvier 1885

ET A L'EXTRAIT D'UNE LETTRE DE

M. T. WALTON

Surintendant des Sauvages à Parry Sound

EN DATE DU 2 SEPTEMBRE 1884.

---

MONTRÉAL, 5 FÉVRIER 1885.

RÉPONSE

A DEUX LETTRES ADRESSEES PAR

M. VANKOUGHNET

AU

SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE DE ST. SULPICE

EN DATE

Du 12 Septembre 1884 et du 13 Janvier 1885

ET A L'EXTRAIT D'UNE LETTRE DE

M. T. WALTON

Surintendant des Sauvages à Parry Sound

EN DATE DU 2 SEPTEMBRE 1884.

MONTRÉAL, 5 FÉVRIER 1885.

87468

## RÉPONSE

A DEUX LETTRES ADRESSÉES PAR M. VANKOUGHNET  
AU SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE DE ST. SULPICE.

---

MONTREAL, 5 *Février* 1885.

AU TRÈS HONORABLE

SIR JOHN A. McDONALD,

*Premier, Président du Conseil,*

OTTAWA.

TRÈS HONORABLE SIR,

Le Séminaire de St. Sulpice pensait avoir rempli toutes ses obligations envers les familles sauvages qui se sont transportées à Gibson. Il lui semblait même qu'en ce qui regarde leurs *log-houses*, il était allé bien au-delà de ses engagements, ayant dépensé pour ces sortes de maisons beaucoup plus qu'il ne devait. Mais à notre grande surprise, deux lettres de M. Vankoughnet, l'une du 12 septembre 1884 et l'autre du 13 janvier 1885, étant venues successivement nous apporter des plaintes relativement aux susdites maisons, et ces plaintes nous paraissant mal fondées, je prends la liberté, Très Honorable Sir, de vous adresser respectueusement les remarques suivantes qui, nous l'espérons, rétabliront la vérité des faits.

*Lettre de M. Vankoughnet du 13 janvier 1885.*

Cette lettre dit au Supérieur du Séminaire :

1o. Que " Louis Laforce and Peter White who removed from Oka to the Gibson Reserve have received no help in building their houses" . . . . . and " both Indians are anxiously awaiting the assistance promised by the Seminary in the agreement between that Corporation and the Government."

2o. Que Francis Daveneau et Joseph Laforce sont à attendre des secours du Séminaire pour achever leurs maisons; qu'il en est de même de Napoléon Commandant, Louis White, Peter Strength et Joseph Sanation.

Et M. Vankoughnet ajoute : " I shall be glad to receive information at an early date as to the steps which the Seminary intend to take with regard to assisting the Indians in accordance with the agreement above referred to."

Voici notre réponse à cette lettre :

1o. Par rapport à Louis Laforce et Peter White, pareille réclamation avait déjà été adressée au Supérieur du Séminaire par M. Vankoughnet un an plus tôt, le 14 janvier 1884. Quelques jours après, savoir le 23 du même mois, Monsieur William Leclair, prêtre de St Sulpice, directeur de la mission d'Oka, écrivit en ces termes à M. Vankoughnet :

" The Superior wishes me to state that Peter White had given his name for the first departure of Indians from Oka and afterwards withdrawn it; that he subsequently left this place and had gone to reside in Aylmer. That such being

the case, according to the traditional rule of the Seminary, this Indian forfeited his right in this place, and could no longer claim the patronage of the Seminary. I am also requested to state that Louis Laforce left this locality without making any settlement with the Seminary in regard to his occupancy at Oka, and consequently the Seminary does not feel itself justified in paying attention to his claim for transacting expenses.

“That notwithstanding this irregularity the same man went to Montreal and obtained there a through ticket to Penetanguishene, the authorities of the Seminary believing that things had been properly arranged at Oka. The consequence of such conduct is that it is impossible to find out who his the owner of a house that Louis Laforce had at Oka, is children claiming it as their own. The Seminary cannot countenance such proceedings which would embarrass both the Seminary and the Government.”

Cette réponse de M. William Leclair montre péremptoirement que les deux Sauvages ci-dessus nommés n'ont aucun droit envers le Séminaire. Je m'étonne, en conséquence, que M. Vankoughnet recommence à faire valoir les mêmes réclamations un an plus tard. Ce Monsieur a sans doute oublié la lettre précédente.

2. Par rapport aux six autres Sauvages toutes les obligations du Séminaire ont été pleinement remplies. En effet, en octobre 1881, à l'époque du départ des Sauvages d'Oka pour Gibson, M. A. Choquet, agent du Séminaire, fit un achat de \$180.00 pour portes, châssis, ferrures, vitres, e c., devant servir aux *log-houses* des Sauvages. En septembre

1882, le même M. A. Choquet fut envoyé de nouveau à la Réserve de Gibson afin d'y procéder à la construction de 16 maisons. Vu la difficulté où il fut de se procurer de la planche pour achever les maisons, il fut contraint de suspendre les travaux et fit, en présence et avec l'assentiment de l'agent du Gouvernement, M. John McGirr, un arrangement avec les Sauvages, spécifiant les obligations du Séminaire et celles des Sauvages, et en vertu de cet arrangement, toutes les maisons devaient être terminées par les Sauvages eux-mêmes dans le cours de l'hiver. M. Choquet fit dans ce second voyage une dépense de \$982.00 dans le but de donner pleine satisfaction aux Sauvages.

De nouvelles plaintes étant arrivées au Séminaire vers le commencement de l'été de 1883, le Supérieur du Séminaire voulant mettre fin d'une manière efficace à toute réclamation ultérieure, envoya à la Réserve de Gibson, le 17 août de cette même année, Monsieur William Leclair, prêtre de St. Sulpice, directeur de la mission d'Oka, M. A. Choquet, agent du Séminaire pour les Sauvages, et M. George Ducharme, entrepreneur-menuisier, avec l'ordre précis de répondre à toutes les demandes raisonnables que feraient les Sauvages, et de ne revenir à Montréal qu'après le règlement complet de ce qui regarde la construction des maisons. Dans le Rapport adressé par ces Messieurs au Supérieur du Séminaire et signé par tous les trois, le 23 août 1883, ils déclarent avoir tenu plusieurs conférences avec le chef Louis Sanation et les principaux membres de la tribu. Ils observent que si les maisons n'avaient point été achevées d'après l'arrangement pris avec M. A. Choquet en présence de M. McGirr, l'année précédente, c'est que les Sauvages au lieu d'acheter du bois

d'un pouce d'épaisseur, comme il était réglé, en achetèrent d'un pouce et demi, ce qui diminua d'un tiers la quantité de bois en surface. Les mêmes Messieurs ajoutent qu'après une entente commune avec ces Sauvages, ils déposèrent pour eux entre les mains de M. Hughson, représentant la "Muskoka Mills & Lumber Co.," tout l'argent qui était nécessaire pour terminer toutes les maisons. Cet argent s'éleva à la somme de \$548.40, sans compter \$305.74, qui furent payées, en outre, pour planches à la compagnie des moulins et les frais de voyage qui montèrent à \$176.76. Il fut convenu que chaque somme d'argent, pour les différentes familles, serait payable par traites à l'ordre du chef Louis Sanation, au fur et à mesure que les maisons seraient terminées. Depuis cette époque, toutes les sommes déposées ont été successivement remises à la demande du chef Louis. Nous avons entre les mains tous les reçus de M. Hughson et du même chef Louis, et nommément les reçus qui regardent les six Sauvages susdits. Tout a donc été réglé par rapport à eux.

Et de plus, voici une lettre du chef Louis, datée du 10 juin 1884, où celui-ci déclare d'une manière définitive que tous les membres de sa tribu, qui avaient des réclamations auprès du Séminaire, sont maintenant satisfaits :

" GIBSON, *June 10, 1884.*

REV. W. LECLAIR,  
Oka.

DEAR SIR,—I beg to say that Mr. Hughson has paid all the claims for the building of houses in this Reserve and the claimants are satisfied.

We wish to know when you are going to arrange to build houses for Peter White and Louis Laforce, as they are anxious to know themselves."

Yours truly,  
(Signed,) LOUIS SANATION.

Ainsi les Sauvages des trente et quelques familles rendues à Gibson sont contents de ce qu'a fait le Séminaire de St. Sulpice pour leurs maisons. Le chef l'affirme au nom de toute sa tribu.

Quant à la dernière demande en faveur de Peter White et de Louis Laforce, nous l'avons vu plus haut, elle est sans droit ni valeur.

Si nous additionnons maintenant tout ce qui a été dépensé pour les *log-houses* construites ou réparées à Gibson par le Séminaire, nous arrivons à la somme de \$2200.00, c'est-à-dire, à plus que nous n'étions tenus de dépenser, d'après nos stricts engagements, en supposant que les cent familles d'Oka se fussent transportées sur la Réserve.

Toutes les réclamations contenues dans la lettre du 13 janvier 1885 sont donc déraisonnables et sans fondement.

## II

*Lettre de M. Vankoughnet du 12 septembre 1884, et extrait de la lettre de M. Thomas Walton, Surintendant des Sauvages de Parry Sound, du 2 septembre 1884.*

Cette lettre de M. Vankoughnet a été accompagnée de l'extrait précité d'une lettre de M. Thomas Walton et forme, avec cet extrait, un tout qui se divise en deux parties, renfermant chacune une plainte spéciale.

1ère plainte. — Elle est relative aux *log-houses* construites à Gibson par le Séminaire :

“ You will observe that of the 16 houses erected by the Seminary, only one of them, namely, that of Angus Cook, has been built in accordance with the agreement.” (Lettre de M. Vankoughnet du 12 septembre 1884).

2ème plainte. — Elle regarde les maisons des *Squatters* achetées à Gibson par le Gouvernement et occupées par un certain nombre de Sauvages venus d'Oka :

“ And with regard to the 15 squatters' houses which are occupied by some of the Indian families, only four are equal to those contracted to be erected by the Seminary, and the remaining 11 are described as mere shanties.”

M. Vankoughnet prétend que le Séminaire est en faute et termine ainsi sa lettre :

“ I shall be glad to be advised by you as to what steps the Seminary proposes to take in order to remedy matters in respect to the residences of these Indians with a view to the fulfilment of the agreement entered into by their agent with the Government and confirmed by order of his Excellency in Council.”

Nous pourrions bien dire, d'une manière générale, que les Sauvages s'étant, ainsi que nous venons de le voir, déclarés satisfaits, et le Séminaire ayant rempli à leur égard au-delà de ses engagements, ces deux plaintes, exprimées par M. Vankoughnet, doivent être rejetées comme non avenues.

Nous allons cependant tâcher d'y répondre successivement.

*Réponse à la première plainte.*

Cette plainte repose sur un malentendu ayant pour objet l'article V de l'Ordre-en-Conseil du 27 septembre 1881, savoir :

“ 5th. The Seminary shall erect substantial *log-houses*, 18 by 24 feet, on each 100 acres for each family, divided into two rooms, with a loft above, and a stair, and a window and door to each room.”

M. Vankoughnet dit dans sa lettre en question : “*The Seminary agreed to erect substantial log-houses, 18 by 24 feet, &c.*”

C'est ici qu'est le malentendu. Il est dans les mots “*The Seminary agreed.*” C'est là, de la part de M. Vankoughnet, une affirmation que nie le Séminaire.

En effet, comme le donne à entendre le mot même *agreed*, employé par M. Vankoughnet, l'Ordre-en-Conseil tient de la nature d'un contrat et n'a de valeur que par le consentement mutuel des parties, et seulement dans les limites de ce consentement.

Or, jamais le Séminaire n'a consenti à construire des *log-houses* selon la description faite par M. Vankoughnet, mais seulement, des *log-houses* ne dépassant pas la valeur de \$20.00.

Ce qui prouve notre assertion :

C'est 1o. le rapport que M. Choquet fit au Supérieur du Séminaire de ce qui se passa à la conférence préliminaire, où se prirent les engagements mutuels entre le Gouvernement et le Séminaire.

D'après ce rapport, en effet, étaient présents dans votre cabinet, avec vous, Très Honorable Sir, l'Honorable Mousseau, Secrétaire d'Etat, M. Vankoughnet, Député du Surintendant Général des affaires des Sauvages, M John McGirr, Agent

spécial du Gouvernement pour les Sauvages d'Oka, et M. A. Choquet, agent du Séminaire pour les mêmes Sauvages. Tous les autres points de l'arrangement étant réglés, on voulut imposer au Séminaire de payer, en sus de tout le reste, une somme d'argent de \$40.00 au moins, par famille.

L'agent du Séminaire ayant observé qu'il avait ordre de ne pas accepter cette condition, vous avez proposé vous-même, Très Honorable Sir, par manière de compromis, de charger le Séminaire de fournir à chaque famille une *log-house* dont le coût ne dépasserait pas \$20.00 environ. L'Honorable Mousseau se fit fort d'obtenir l'adhésion du Séminaire à ce compromis, et sur ses instances comme sur les vôtres, Très Honorable Sir, M. Choquet agréa le compromis de \$20.00 conditionnellement.

Telle fut la manière dont se forma, entre le Gouvernement et le Séminaire, spécialement en ce qui regarde les *log-houses*, l'entente mutuelle, base de l'Ordre-en-Conseil du 27 septembre 1881.

Ce qui prouve encore notre assertion :

C'est 2o le refus que fit le Conseil du Séminaire d'envoyer au Gouvernement une acceptation par écrit de l'Ordre-en-Conseil, refus qui eut pour motif l'article V tel qu'il est formulé, ce Conseil prévoyant aisément les difficultés que devait susciter au Séminaire la rédaction d'un semblable article, introduit sans son consentement, sans même qu'il en fut préalablement informé.

C'est 3o l'assurance donnée par l'Honorable Mousseau au Supérieur du Séminaire, peu de jours après la communication de l'Ordre-en-Conseil, que, selon l'intention du Gouvernement, la condition renfermée dans l'article V devait se réduire

pour le Séminaire à une charge de \$20 pour chaque *log-house*, la description des *log-houses* dans le même article n'étant qu'une affaire accessoire, due à la plume du rédacteur. Cette assurance, il est vrai, était verbale; mais, l'Honorable Mousseau parlant comme Secrétaire d'Etat et disant de plus, Très Honorable Sir, parler en votre nom, il nous sembla qu'une parole, engageant à la fois deux ministres, était pour nous une garantie suffisamment officielle. Et ce fut alors que le Supérieur du Séminaire, convaincu que la condition des *log-houses* était limitée à une charge de \$20, acquiesça à cette condition ainsi limitée, et qu'il avisa le Procureur du même Séminaire d'envoyer au Gouvernement la somme d'argent convenue pour l'achat de la Réserve de Gibson.

Aussi l'Honorable Mousseau, devenu Premier de Québec, s'exprime en ces termes, Très Honorable Sir, dans un mémoire à votre adresse en date du 21 octobre 1882 :

“ The Seminary always laboring under *the impression that the building of such log-houses was to be a cheap affair*, spent far more than they were obliged to do by the Order-in-Council of September 1881.”

C'est là ce que vous écrivit encore, dans ce même mémoire, l'Honorable Mousseau, savoir :

“ You know how those log-houses were brought about . . . . . It was you who suggested as a middle course that the Seminary should feed the Indians at Gibson only for a fortnight and that they would build log-houses of the above description, and which would cost, according to the opinion of every body then present, from \$18 to \$20 each. It was that impression (and on that point I feel most distinct) that induced

Choquet to consent for the Seminary and induced me to advise Choquet.”

Il est donc certain, soit par les faits qui ont précédé l'Ordre-en-Conseil, soit par ceux qui l'ont suivi, que le Séminaire n'a jamais accepté l'article V sous la forme où il se présente, et qu'il n'a consenti à la condition des *log-houses* qu'en autant que cette condition se réduirait pour lui à une charge d'environ \$20 par *log-house*. Voilà ce à quoi le Séminaire s'est volontairement engagé.

En conséquence, l'article V de l'Ordre-en-Conseil de sept. 1881 n'a la valeur d'un contrat et ne crée d'obligation au Séminaire que dans cette limite déterminée. Et M. Vankoughnet fait erreur lorsqu'il écrit au Supérieur du Séminaire :

“ The Seminary *agreed to erect* substantial log-houses, 18 by 24 feet, &c.”

En vain nous dira-t-on que notre surplus de dépense pour les *log-houses* est une preuve que nous avons admis, au moins indirectement ou implicitement, l'article V, tel qu'il est formulé.

Nous protestons contre cette interprétation.

Ce qui nous a amenés à cette énorme dépense n'est pas que nous ayons acquiescé indirectement ou implicitement à l'article V, tel qu'il est formulé, mais que nous aimions, sur ce point comme sur les autres, à traiter avec bienveillance les Sauvages, et surtout que nous nous sommes vus dans la nécessité de nous délivrer des vexations qui nous venaient de M. Vankoughnet.

Malgré nos représentations, et en dépit de nos efforts à remplir nos engagements, ce Monsieur, depuis le lendemain de la

signature de l'Ordre-en-Conseil, c'est-à-dire, depuis le 28 sept. 1881 jusqu'au 13 janvier 1885, n'a cessé, par ses lettres ou autrement, de nous presser, de nous adresser des reproches directs ou indirects au sujet de maisons des Sauvages. Comme nous avons déjà de graves intérêts en jeu, et que nous avons tout à craindre de l'éclat d'un conflit, vu la position élevée de ce fonctionnaire public et certaines autres influences, nous avons pris le parti, non d'adhérer à cet article même, mais de travailler au moins à faire taire les réclamations des Sauvages, toujours trop facilement accueillies dès quelles était dirigées contre nous.

Loin de rien céder en cela de nos droits, nous nous sommes toujours réservés de les faire valoir en temps opportun. Aussi est-ce à dessein que, tout en contentant les Sauvages, nous avons fait en sorte, comme l'attestent, du reste, la lettre que nous réfutons et l'extrait qui l'accompagne, de ne pas nous conformer à la description sortie de la plume de cet employé.

Ayant dépensé aujourd'hui sous l'influence vexatoire de M. Vankoughnet, pour les maisons à Gibson, plus que nous n'avions à faire pour les cent maisons de toute la tribu, nous réclamons maintenant en justice, nous réclamons, comme un droit acquis, que le Gouvernement reconnaisse que nous n'avons plus aucune obligation à remplir à l'égard des *log-houses*, la base et la seule base acceptée par nous dans l'arrangement étant, non la description faite par M. Vankoughnet, mais le coût de \$20, stipulé en la manière expliquée plus haut.

Donc, de toute façon, c'est à tort que M. Vankoughnet nous écrit : "The Seminary agreed to erect substantial log-houses, 18 by 24 feet, etc."

Ni directement ni *indirectement*, ni explicitement ni *implicitement* le Séminaire n'a jamais donné un pareil consentement.

*Réponse à la seconde plainte.*

Observons d'abord, Très Honorable Sir, que cette plainte, relative aux maisons des *Squatters*, ne peut raisonnablement venir des Sauvages eux-mêmes, — attendu qu'en 1883, lorsque Monsieur William Leclair, prêtre de St. Sulpice, Directeur de la Mission d'Oka, se rendit à Gibson, les Occupants des maisons des *Squatters* étaient si persuadés de n'avoir rien à réclamer du Séminaire qu'un seul d'entre eux vint présenter une demande à Monsieur Leclair et s'en désista aussitôt ;—que l'année suivante, 10 juin 1884, le chef Louis Sanation ayant déclaré sa tribu satisfaite : “ The claimants are satisfied, ” ne fit aucune exception pour ces mêmes Occupants et qu'il les enveloppa, en conséquence, dans sa déclaration générale ;—qu'en fait, ces Sauvages n'ont aucune raison plausible de se plaindre, puisqu'ils ont reçu chacun du Séminaire, en moyenne, une somme d'au moins \$20, soit en matériaux pour réparer et arranger leurs maisons, soit en argent pour payer leur travail, — et que les plus médiocrement logés, parmi eux, sont encore mieux partagés que les autres, possédant des terres défrichées de \$200 à \$300, qui les compensent largement de ce qu'ils ont en moins du côté des maisons.

Ils sont si éloignés de se plaindre, que la lettre ci-dessus mentionnée de M. Thomas Walton, Surintendant des Sauvages à Parry Sound, du 2 sept. 1884, se termine par cet aveu remarquable sur les Sauvages de Gibson, sans distinction :

“ They feel assured that if their friends (at Oka) knew of their prosperity and *comfort* they would not much longer hesitate at migrating to Gibson. ”

La plainte ne vient donc pas, au moins spontanément, des Sauvages.

Nous pourrions alors nous arrêter ici, car si les Occupants eux-mêmes des maisons des *Squatters* ne se plaignent pas et ne peuvent pas raisonnablement se plaindre, on peut se demander ce que signifie l'insistance de M. Vankoughnet. Mais, prenons la chose telle qu'elle s'offre à nous, et poursuivons.

Nous disons, Très Honorable Sir, que le Séminaire de St. Sulpice s'est toujours regardé comme étant déchargé, en justice et par le Gouvernement, de l'obligation de construire des *log-houses* à ceux des Sauvages qui s'étaient établis sur les terres et dans les maisons des *Squatters* à Gibson.

1o Le Séminaire en est déchargé en justice.

Car, ainsi que vous avez daigné le déclarer devant la Chambre pendant la session de 1882: *The Seminary have been wonderfully liberal and have given far more than they were bound to do.* ” Ses déboursés, en effet, s'élèvent aujourd'hui à \$30.000. Et cette somme considérable constitue un sacrifice d'autant plus onéreux qu'elle atteint presque la valeur de toute la propriété foncière qu'occupait la tribu entière d'Oka, avant le départ d'une partie des Sauvages; que le Séminaire se trouve ainsi à acheter et à payer sa propre propriété; qu'il n'a encore vu partir, jusqu'à présent, que le tiers de la tribu; qu'il demeure sans cesse exposé, de la part des deux autres tiers, aux mêmes troubles, aux mêmes vexations et aux mêmes déprédations qu'avant l'Ordre-en-Conseil, et que sa condition à Oka n'a ainsi éprouvé aucune

amélioration sensible, à la suite des énormes frais qu'il s'est imposés.

Et de plus, en ce qui regarde spécialement les *log-houses*, le Séminaire a déjà dépensé, comme nous l'avons vu, pour les trente et quelques familles sauvages transportées à Gibson, la somme de \$2200, c'est-à-dire, plus même qu'il ne s'était engagé à faire pour les cent familles de toute la tribu.

Il est donc déchargé en justice des *log-houses*.

2o Le Séminaire en est aussi déchargé par le Gouvernement.

Quant le Gouvernement, en effet, acheta les terres et les maisons des *Squatters* pour la somme de \$5000, on peut affirmer qu'il n'eut jamais l'intention de se faire rembourser cette somme par le Séminaire, ni directement ni indirectement, ni par argent ni par la construction d'un certain nombre de *log-houses*. Ce fut un achat pur et simple, ayant pour but de décharger d'autant le Séminaire, en considération de tous les sacrifices énormes qu'avait déjà faits cette Corporation.

Écoutons, sur ce point, le mémoire déjà cité de l'Honorable Mousseau du 21 octobre 1882 :

“ In fact it was so little the intention of your Government to have any portion of that money (\$5000) reimbursed by the Seminary either directly or indirectly, either by money or by building an equal number of *log-houses*, that the Order-in-Council which authorized the payment of the \$5000 and put the condition of its payment and voting by parliament, distinctly says how the Government will be reimbursed, the last words of the Order-in-Council saying that said sum shall be a second charge upon the Reserve of Gibson, after the

Seminary will have been paid of the money by them laid out for the purchase of the 25000 acres of land."

Donc, aux yeux du Gouvernement aussi bien qu'en raison et en justice, nous ne sommes tenus à aucune nouvelle dépense pour les maisons des Sauvages qui se sont établis sur les terres des *Squatters*.

La *Seconde plainte* exprimée dans la lettre du 12 septembre 1884 n'est donc pas plus recevable que la première.

Et ainsi, nous le pensons, se trouve plainement réfutées les deux lettres que nous a adressées M. Vankoughnet.

Permettez-moi, en conséquence, Très Honorable Sir, de soumettre respectueusement à votre sage appréciation les conclusions suivantes, savoir :

1o. Qu'il soit déclaré que le Séminaire de St. Sulpice a pleinement rempli ses obligations envers les Sauvages d'Oka transportés à Gibson, même en ce qui regarde la construction des *log-houses*, sans excepter ceux de ces Sauvages qui occupent les terres et les maisons des *Squatters*.

2o. Qu'il soit recommandé au Département des affaires des Sauvages de ne plus recevoir ni appuyer aucune réclamation venant des Sauvages de Gibson contre le Séminaire, en particulier par rapport aux *log-houses*.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect,

Très Honorable Sir,

Votre très obéissant serviteur,

L. COLIN,  
*Sup. Sém. St. Sulp.*

